

Addendum
au
Document de Stratégie de Coopération et Programme Indicatif National
La Communauté européenne et le Cameroun

Une revue à mi-parcours (RMP) du Document de Stratégie de Coopération (SC) et du Programme Indicatif National (PIN) pour le Cameroun a été effectuée en 2004 conformément à l'article 5(6-7) de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.

Suite à la réalisation de la revue à mi-parcours (RMP), à la lumière d'une évaluation des besoins actuels et des performances du pays, la Communauté révisé l'octroi des ressources pour le Cameroun de la manière suivante :

	Allocation initiale du 9 ^{ème} FED	Allocation initiale du 9 ^{ème} FED + transferts des anciens FED (fin 2003)	Nouvelle allocation après RMP (comprenant également les transferts des FED précédents au 31 décembre 2003)
Enveloppe A	159 M €	163,291 M €	126,291 M € (*)
Enveloppe B (Sysmin inclus, hors peace facility)	67,5 M €	67,5 M €	8,7 M €

(*) 122 M € (9^{ème} FED) + 4,291 M € (reliquats FED précédents)

Le présent addendum modifie les allocations indicatives pour les enveloppes A et B mentionnées au paragraphe 3 des clauses générales, accompagnant la SC et le PIN, ainsi que toute autre référence à ces montants dans les différents chapitres et annexes de la SC et du PIN.

Dans le cadre de la revue à mi-parcours, il a été convenu de changer la stratégie du pays telle que stipulée dans la SC et le PIN.

La nouvelle répartition de l'allocation indicative destinée à couvrir les activités de développement à long terme (enveloppe A) est présentée ci-dessous :

	Allocation indicative initiale		Allocation indicative après la RMP (comprenant également les transferts des FED précédents)	
<i>Secteur de concentration Transports</i>	Entre 79,5 M € et 95,4 M €	50%-60%	80 M €	63,3%
<i>Appui macro-économique</i>	Entre 47,7 M € et 55,65 M €	30-35%	15 M €	11,9%
<i>Programmes hors secteurs de concentration (parmi lesquels</i>	19,080 M €	12 %	28 M €	22,2%

« Appui aux initiatives des acteurs non-étatiques »	(8,745 M €)	(5,5%)	(9 M €)	(7,1%)
Réserve	4,77 M €	3%	3,291 M €	2,6%
TOTAL	159 M €	100%	122 M € (9^{ème} FED) + 4,291 M € (reliquats FED précédents) = 126,291 M €	100%

Secteur de concentration transports

Il n'y a aucun changement au montant alloué à ce secteur mais l'intervention principale (construction de la route Ngaoundéré-Garoua-Boulai) ne sera plus réalisée dans le 9^{ème} FED. Les principales interventions prévues sont maintenant: 1) un appui à la réforme dans le secteur des transports; 2) un programme d'entretien et/ou réhabilitation à définir dans le cadre des études du Plan Directeur Routier et de la stratégie sectorielle du gouvernement en cours d'élaboration; 3) la couverture des coûts additionnels de la route Ngaoundéré-Toubo-Moundou (en cours de construction).

Appui macro-économique

Le montant alloué à l'appui macro-économique est réduit de 54 M € à 15 M €. Le programme macro-économique sera réduit à sa composante appui institutionnel, dont les fonds disponibles seront de 15 M €, et l'appui budgétaire ne sera plus réalisé. Les objectifs de ce programme d'appui institutionnel sont: (a) appuyer la transparence de la gestion des finances publiques; (b) améliorer la préparation et la programmation des investissements dans les ministères clés; (c) assurer une meilleure répartition des dépenses publiques ciblant les populations pauvres et vulnérables; (d) appuyer le suivi et l'évaluation du DSRP en permettant la production régulière et la dissémination d'indicateurs de performance et d'impact; (e) un appui à l'ON.

Programmes hors secteurs de concentration

Les ressources disponibles (28 M €) sont réservées, entre autres, aux objectifs suivants: appui institutionnel aux acteurs non-étatiques, contribution aux programmes et projets régionaux (ECOFAC), Facilité de Coopération, poursuite du programme PACDET.

Une réserve de 3,291 M € est faite pour des contingences.

Les modifications dans les secteurs de concentration, l'appui macro-économique et les programmes hors secteurs de concentration, telles que définies dans le présent addendum, constituent des modifications à toutes les sections concernées de la SC et du PIN, y compris les annexes, se référant aux mêmes domaines d'intervention.



16 FEV. 2005

Ministère de l'Économie et des Finances
Gouvernement du Cameroun

Abuh Abah Polye

16 FEV. 2005

Pour la Commission

Peter HUGHES
Chef de Délégation



2

[Handwritten mark]

Compte rendu de la réunion Revue à mi-parcours de la stratégie de coopération du 9^{ème} FED, tenue à Yaoundé le 16 février 2005

La réunion revue à mi parcours s'est tenue au Ministère des Finances le 16 février 2005. La Délégation du Cameroun était présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances M. Polycarpe Abah Abah et celle de l'Union européenne par Mme Elisabeth Tison, Chef d'Unité Afrique Centrale et Grands Lacs à la Direction Générale du Développement de la Commission européenne.

Les deux parties ont bien déclaré leur intention de donner une nouvelle dynamique à la coopération entre l'Union européenne et le Cameroun, en essayant de créer des bases plus fructueuses de façon à ce que cette coopération soit un cadre de référence pour la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP.

Après un rappel des étapes principales de la revue à mi-parcours de la coopération 9^{ème} FED entre l'Union européenne et le Cameroun qui a été conduite par les deux Délégations, la délégation de l'Union européenne a indiqué les conclusions arrêtées au niveau de la Communauté pour cette revue et qui sont reflétées dans l'addendum au document de stratégie et au PIN du 9^{ème} FED.

Sans mettre en question ces conclusions, la délégation camerounaise a cependant demandé quelques clarifications portant sur le paragraphe concernant le secteur de concentration transports. A ce propos, le Ministre des Travaux Publics, M. Martin Aristide Okouda, a bien voulu préciser les points suivants :

- (i) Le mot « réhabilitation » de la route NGB devrait être remplacée par le mot « construction », en ajoutant que la non réalisation de cette route devra être entendue comme se référant aux ressources du 9^{ème} FED.
- (ii) En ce qui concerne la première intervention prévue, soit l'appui à la réforme dans le secteur des transports, les deux parties doivent s'entendre sur l'interprétation à donner à l'étendue de ces réformes.
- (iii) Le programme d'entretien et/ou de réhabilitation ne devrait pas être dépendant d'une adoption du PDR, même si celui-ci devra constituer un cadre stratégique à prendre en compte. Une proposition concrète a été faite par la délégation du Cameroun, notamment de remplacer « basé sur le Plan Directeur Routier » par « à définir dans le cadre des études du PDR et de la stratégie sectorielle du gouvernement en cours d'élaboration ».
- (iv) Enfin la mention aux « coûts additionnels » de la route NTM devra être entendue comme s'agissant des coûts additionnels non imputables au Cameroun.

La délégation de l'Union européenne a estimé que le texte de l'addendum pourrait être modifié pour tenir compte des propositions faites aux alinéas (i) et (iii). Par ailleurs, elle a considéré que ce compte rendu ferait état de l'interprétation à donner aux points soulevés dans les alinéas (ii) et (iv). Dans ce sens, elle a accepté que des pourparlers sur les réformes, notamment sur le Memorandum of Understanding, devraient se poursuivre après la signature de l'addendum et que les coûts dont il est question à l'alinéa (iv) soient des coûts non imputables à la partie camerounaise.